



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir  
été

Transmis au représentant de  
L'Etat le : **29 SEP. 2022**

Publié le : **29 SEP. 2022**

Le Maire, Pierre BARROS

## DELIBERATION N°.2022.068

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

### PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, GABRIEL NGOMA A DIDIER EISCHEN

### ABSENTS :

LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE, BELWALID PARJOU

**Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 6 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION FOND INTERMINISTERIEL PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) 2022 : VALEURS DE LA REPUBLIQUE**

**RAPPORTEUR : CINDY BOURGUIGNON**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 ;

Vu la délibération CM/15/JUI/029 autorisant Monsieur le Maire à signer ledit contrat ;

Vu l'avenant au contrat de ville Roissy Pays de France - protocole d'engagement renforcé et réciproque 2019-2022, signé entre l'Etat, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, la ville de Fosses et la ville de Louvres ;

Vu la délibération 2020.018 autorisant Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;

Considérant que la ville de Fosses est actuellement placée par l'Etat en Zone de Sécurité Prioritaire depuis 2013 et en Quartier de Reconquête Républicaine depuis 2019 ;

Considérant que dans le cadre de l'ensemble de ces dispositifs, la ville de Fosses engage tous les ans un programme d'actions subventionnées par les services du Préfet Délégué à l'Egalité des Chances de la préfecture du Val d'Oise ;

Considérant que pour l'année 2022, la ville de Fosses a déposé 1 projet dont les orientations procèdent à la prévention des rixes et à la valorisation des valeurs de la république ;

Considérant l'avis très favorable émis par le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances du Val d'Oise pour l'attribution à la ville des subventions Fond Interministériel Prévention de la Délinquance suivantes :

- Séjour de prévention Fosses/Louvres avec l'association Raid Aventure Organisation : 3 500 €
- La citoyenneté en action : Accompagnement via l'ANACEJ du service jeunesse, sport et vie associative pour la mise en place d'une structure participative jeunesse, café/débat et création d'un répertoire de bénévoles : 21 500 €

Considérant l'avis de la commission Population réunie en la séance du 8 septembre 2022 ;

Considérant qu'il est dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir par la Direction de la préfecture du Val d'Oise le versement des subventions FIPD ;

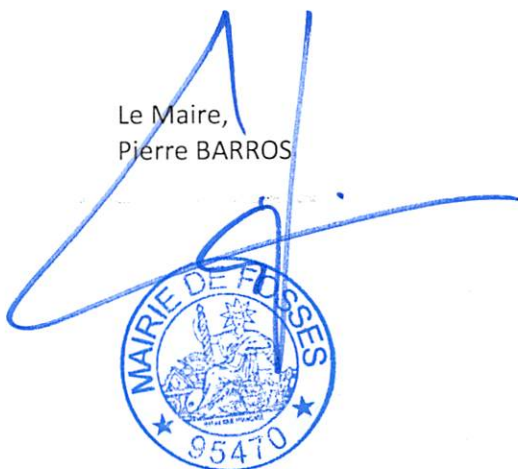
**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir le versement des subventions FIPD pour les actions suivantes :
  - Séjour de prévention Fosses/Louvres avec l'association Raid Aventure Organisation : 3 500 €
  - La citoyenneté en action : Accompagnement via l'ANACEJ du service jeunesse, sport et vie associative pour la mise en place d'une structure participative jeunesse, café/débat et création d'un répertoire de bénévoles : 21 500 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant ;
- **DIT** que les subventions accordées abonderont le budget communal.

**24 voix POUR**

**1 ABSTENTION : Gildo VIEIRA**

Le Maire,  
Pierre BARROS



La secrétaire de séance,  
Jeanick SOLITUDE

A black ink signature of Jeanick SOLITUDE is written over a horizontal line.